

ELECTION 2026 AU CONSEIL DE L'UFR PHILLIA**DÉCISION N°2026/00105 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES
REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS DES USAGERS****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00042 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR Philosophie, Information et communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle (PHILLIA) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers au sein du conseil de l'UFR PHILLIA auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Liste	Candidat(e)s
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre !	TORDJMAN Noa
	DIOP Serigne Moussa
	GOUYET Calypso
	CAZELLES Benoit
	BOUALLEGUE Darine
	OLEXANDROVYCH SLOBODA Vladyslav
	CA'ZORZI Elio
Soutien : UNEF Nanterre	
Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire	SKORA Axel
	FELLER - - SCHWARTZ Mahalia
	ZINOY Yanis
	PHANVANRASY Maylee
	CHERON - - VAN KEMPEN Léonard
	PICHON Domitille
Soutien : L'Union Étudiante-Union Nationale des Étudiant·e·s de France	
Le Poing levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	CIRNE -- MASUKI Ugo Takero
	BLONDEAU Elia
	DIOURTE Tyekoura-Basil
	PERROT Héloïse
	PORCHER Hugo
	BRAVARD Axelle
Soutiens : Du Pain et des Roses / Le Collectif d'Action Judiciaire	

Article 3 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND